

## **REGLEMENT DU CONCOURS REGIONAL** **« LES TROPH'nergies »**

### **Article 1 : Présentation du Concours régional**

Dans le cadre de sa politique régionale ambitieuse, la Collectivité Territoriale de Corse souhaite mettre en avant les projets exemplaires réalisés en Corse en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie.

Le concours régional baptisé « Les TROPH'nergies » lui permet de valoriser et de récompenser chaque année des projets emblématiques portés par différents acteurs que sont les Particuliers, les Associations, les Collectivités locales et les Professionnels.

Chaque Lauréat se verra remis un Trophée et un chèque dont le montant variera en fonction de la catégorie récompensée ainsi qu'un publi-reportage.

### **Article 2 : Conditions de participation**

#### ○ TROPH'nergies - Particulier

Ce Trophée récompense un particulier qui a réalisé des travaux de maîtrise de l'énergie dans son logement.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Etre un particulier dont le logement se situe en Corse
- Avoir réalisé des travaux de maîtrise d'énergie et/ou des travaux d'installation de systèmes utilisant les énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, bois, etc...) dans son logement

#### ○ TROPH'nergies - Association

Ce Trophée vise à récompenser une association ayant engagé et développé une démarche en faveur du développement des Energies Renouvelables ou de la Maîtrise d'énergie.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Etre une Association de type loi 1901 enregistrée auprès de la Préfecture de Corse
- Avoir engagé et développé une démarche ou des travaux en faveur du développement des énergies renouvelables ou de la maîtrise d'énergie.

#### ○ TROPH'nergies - Collectivité

Ce Trophée vise à récompenser une Collectivité locale de Corse ayant engagé et développé une démarche en faveur du développement des Energies Renouvelables ou de la Maîtrise d'énergie.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Etre une Collectivité locale (ou assimilée ex : organismes consulaires) située en Corse
- Avoir engagé et développé une démarche ou des travaux en faveur du développement des énergies renouvelables ou de la maîtrise d'énergie.

○ TROPH'nergies – Professionnel

Ce Trophée, vise à récompenser une entreprise ayant mis en place une politique de maîtrise d'énergie et / ou de développement des énergies renouvelables.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Etre une entreprise privée immatriculée en Corse, quelque soit la taille et le secteur d'activité concerné
- Avoir engagé une ou plusieurs actions de maîtrise d'énergie et / ou de développement des énergies renouvelables.

**Article 3 : Dépôt des Candidatures**

Le formulaire d'inscription au concours régional est téléchargeable sur le site de la CTC : [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

Les candidats doivent renvoyer le formulaire complété au plus tard le vendredi 29 mars 2013, date de clôture automatique des inscriptions :

- par internet : [marie.bacci@oec.fr](mailto:marie.bacci@oec.fr)
- par voie postale (cachet de la poste faisant foi) :  
Collectivité Territoriale de Corse - Office de l'Environnement de la Corse  
Direction Déléguée à l'Energie  
40, cours Noël Franchini – Immeuble Benedetti  
20 090 Ajaccio

**Article 4 : La sélection**

Les candidatures, examinées sur dossier sont sélectionnées par le jury qui délibère et désigne les quatre lauréats. Ils sont récompensés par un prix (dotations en numéraire) et un trophée (création artisanale originale).

Sous réserve de l'éligibilité des projets et des candidats au présent règlement, les critères de sélection porteront sur :

Critères de sélection	Efficacité des actions ou travaux réalisés	Originalité du projet	Perspectives et volonté de s'inscrire durablement dans une démarche de développement des EnR et de la MdE
Note de 1 à 5	Coefficient 3	Coefficient 1	Coefficient 2

Les lauréats seront les quatre candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points dans chaque catégorie à l'issue des délibérations du Jury.

### Article 5 : Les prix

Les prix sont attribués en fonction de critères de sélection déterminés par le jury tel que l'efficacité des actions ou des travaux réalisés, l'originalité du projet mais aussi les perspectives et la volonté du candidat de s'inscrire durablement dans une démarche de développement des EnR et de la MdE.

Chaque lauréat se verra remis un Trophée, un chèque dont le montant variera en fonction de la catégorie récompensée ainsi qu'un publi-reportage.

Quatre prix seront remis :

- TROPH'nergies – Particulier : 2 000 €
- TROPH'nergies – Association : 5 000 €
- TROPH'nergies – Professionnel : 5 000 €
- TROPH'nergies – Collectivité : 10 000 €

### Article 6 : Renseignements et Calendrier

Tous les renseignements relatifs au concours et le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site internet [www.corse.fr](http://www.corse.fr) :

- Délai de dépôt de candidature : vendredi 29 mars 2013.
- Remise des prix : 30 mai 2013 au Palais des Congrès d'Ajaccio.